

Le respect du droit à l'image

Objectif : Evaluer le respect du droit à l'image des personnes accompagnées

A QUOI CA SERT ?

Favoriser l'exercice des droits fondamentaux et prévenir toute atteinte au droit à l'image de la personne accompagnée dans et à l'extérieur de l'établissement.



Mensuel



30 min



5 dossiers et observation

Le droit à l'image en ESMS

Le droit à l'image permet d'autoriser ou de refuser la diffusion de son image que ce soit à l'oral, à l'écrit, par l'image, des vidéo/films ou via les outils numériques et les réseaux sociaux.

Le formulaire d'autorisation formalise et respecte le consentement de la personne et doit être conforme au RGPD. Il recueille les choix de diffusion selon les différents supports, (trombinoscope, dossier, logiciel de soins, gazette interne, tableau d'affichage, presse locale, réseaux sociaux...), la durée de conservation et de renouvellement, un nouvel accord est nécessaire lors de nouvelle diffusion. Distinguer les supports de diffusion internes et externes.

Ce respect s'apprécie à partir des pratiques observées, du contenu des dossiers et du vécu de la personne accompagnée.

Revoir dans le cadre de l'identité vigilance

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui harmonise les règles de traitement des données à caractère personnel dans toute l'Union européenne.

AUTO-EVALUATION



LES ELEMENTS DE PREUVE

2.2.5 - Critère impératif :

Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée

Liste des critères impératifs en lien avec le critère impératif (non exhaustif)

2.2.3 - Critère impératif:

Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée

2.2.4 - Critère impératif:

Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée

2.2.6 - Critère impératif:

L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.

2.2.7 - Critère impératif :

L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée

- Formulaire d'autorisation de droit à l'image conforme au RGPD
- Règlement de fonctionnement intégrant le respect du droit à l'image
- Règlement intérieur des professionnels concernant le respect du droit à l'image
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie affichée et expliquée
- Procédure relative à l'utilisation des photos, vidéo... tous supports de communication
- Recueil et traçabilité du consentement/refus relatif au droit à l'image
- Transmission / cahier de liaison
- Projet Personnalisé mentionnant les choix et refus concernant le droit à l'image
- Sensibilisation des professionnels à l'usage des images et des réseaux sociaux
- Outils adaptés (FALC/PULSE/CAA)
- Sujet abordé en CVS/Instance de représentation (compte rendu)
- CR de réunions associant les personnes accompagnées

Le respect du droit à l'image

QUIZZ



Question 1: L'établissement a-t-il défini et mis en œuvre un cadre garantissant le respect du droit à l'image des personnes accompagnées ? Oui Non Partiel

Observation : Au regard des pratiques observées, l'image et la représentation de la personne accompagnée sont-elles respectées ?

Utilisation respectueuse de l'image de la personne (images peu flatteuses, voire dégradantes une fois sorties de leur contexte) Oui Non Partiel

Absence de propos ou représentations stigmatisantes ou dévalorisantes? Oui Non Partiel

Analyse de dossiers

Choix des dossiers de personne audités : 5 dossiers de personnes choisis de façon aléatoire

Question 2 Q2 : Le dossier de la personne accompagnée permet-il d'identifier les choix, autorisations ou refus relatifs à l'utilisation de son image ?

Question 3 Q3 : Le consentement relatif au droit à l'image est-il recherché, actualisé et tracé dans le dossier / projet personnalisé ? (Recherche auprès des proches ou du représentant légal si besoin)

Question 4 Q4 : Les usages de l'image observés sont-ils cohérents avec les autorisations et refus tracés dans le dossier de la personne accompagnée ?

Dossier 1

Q2 : Oui Non Partiel

Q3 : Oui Non Partiel

Q4 : Oui Non Partiel

Dossier 2

Q2 : Oui Non Partiel

Q3 : Oui Non Partiel

Q4 : Oui Non Partiel

Dossier 3

Q2 : Oui Non Partiel

Q3 : Oui Non Partiel

Q4 : Oui Non Partiel

Dossier 4

Q2 : Oui Non Partiel

Q3 : Oui Non Partiel

Q4 : Oui Non Partiel

Dossier 5

Q2 : Oui Non Partiel

Q3 : Oui Non Partiel

Q4 : Oui Non Partiel

Chaque « Oui » vaut 1 point
« non » et « partiel » 0 point



Note ___ / 18

Si réponse Non ou Partiellement : explicitez le constat



Le ___ / ___ / ___



Par _____